

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à 19h00**, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 17/10/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Isabelle BELBÈZE, Naziha ABOULGHAZI, Éric AUTECHAUD, Suzanne BENCHARGUI, Jean-Marc CARNEIRO, Albertine DE CARVALHO, Corinne FARRET, Aline BERGOUGNAN, Bernard BOUÉ, Marie-Françoise DELMAS, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Juliette MONTEIL, Jean NOUGAROLIS.

Étaient excusés : Rachid CHIBLI et Agnès CARRARO.

Avait donné pouvoir :

- Agnès CARRARO avait donné pouvoir à Isabelle BELBÈZE

Présents : 15

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : ACTIVITE « SOPHROLOGIE SENIORS » DU CCAS, APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC MME KOSLOW AGNÈS, PRESTATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE, FIXATION DES TARIFS**

**N°2025-26**

Dans le cadre des animations du CCAS, des cours de sophrologie adaptés aux personnes âgées de plus de 60 ans, résidant sur la commune sont proposés un mercredi sur deux de 11h à 12h et de 14h à 15h à la salle Julien Vidal de la Maison des associations.

Le Président précise que ces cours sont pris en charge par le CCAS mais qu'une adhésion sera demandée aux usagers.

Le Président précise que ces cours sont adaptés et offrent une série d'exercices qui conduiront le participant à une conscience harmonieuse de son corps et de son esprit, avec des techniques corporelles pour apprendre à gérer son stress ou ses émotions.

L'objectif est de transmettre les outils d'un bien-être ou d'un mieux-être au quotidien. Cette activité de sophrologie à destination des seniors vise également à lutter contre la sédentarité et permettre une vie sociale épanouie.

Le Président indique que cette activité sera animée par un prestataire extérieur :

- Mme KOSLOW Agnès,
- selon le devis présenté en date du 18/08/2025 fixant le tarif de la séance à 50€ à compter du 08/10/2025 et ce jusqu'au 01/07/2026 inclus. (coût total pour la période 1900 € pour 38 séances).

Accusé de réception en préfecture  
031-263105942-20251023-DELIB202526-DE  
Reçu le 30/10/2025



Afin de mettre en place ces cours « Sophrologie Séniors », le Président précise qu'il est donc nécessaire d'établir un contrat de partenariat avec Mme KOSLOW Agnès. Ce contrat de partenariat précisera le fonctionnement de l'animation (dates, lieux et horaires, nombre maximum de participants) ainsi que la durée du partenariat et les modalités de règlement.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le contrat de partenariat entre le CCAS et Mme KOSLOW Agnès, Prestataire pour l'activité de « Sophrologie Séniors »

#### **LE CONSEIL d'ADMINISTRATION, APRES AVOIR DELIBÉRÉ**

**APPROUVE** le Contrat de partenariat entre le CCAS et Mme KOSLOW Agnès, Prestataire.

**AUTORISE** le président à signer le contrat de partenariat

**FIXE** le tarif pour cette activité tel que détaillé ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 03 NOV. 2025

**Le Président, Victor DENOUVION.**

